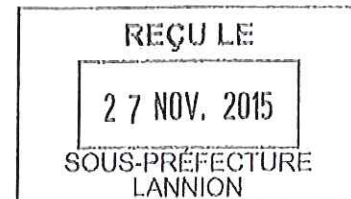


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DES MEMBRES
Afférents En exercice Qui ont délibéré
10 11 10
Date de la Convocation
16 novembre 2015



L'an deux mil quinze et le vingt trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé LINTANF.

Présents : Hervé LINTANF, Gilles RANNOU, Joël PIERRE, Mireille SALIC, Jean-Marc LE MAZEAU, Renaud MERLÉ, Katryn BOTMANS, Alain HENRY, Cathy DUVAL, Julie SIMONNET

Excusé : Yves LE MERDY

Secrétaire de séance : Julie SIMONNET

Objet : PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire fait part du courrier du Préfet des Côtes d'Armor concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi NOTRe. Ce schéma comporte deux parties :

- La première qui vise à réorganiser les intercommunalités avec un seuil minimum de 15 000 habitants. Ce schéma concerne 9 communautés de communes
- La seconde qui prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes (concerne 21 syndicats)

Projet n° 7 fusion de Lannion-Trégor Communauté avec le Communauté de Communes du Haut Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. La CC de la Presqu'île (8 091 habitants) se situe en dessous du seuil des 15 000 habitants. LTC compte 76 286 habitants et la CC du Haut Trégor compte 15 680 habitants. La ville de Lannion constitue un pôle central en matière d'emplois, de santé, d'enseignements secondaire et supérieur. La technopole Anticipa concentre plus de 6 000 emplois. De nombreux services sont implantés : aéroports, gare, CAF, CPAM, MSA, Pôle emploi. Regrouper ces territoires permet de réunir sous un même EPCI toute la partie littorale du nord ouest du département, avec des enjeux environnementaux et touristiques communs au Trégor et disposer d'une complémentarité auprès des zones rurales au sein du même pays et même SCOT. Le territoire regrouperait 60 communes avec une population de 100 057 habitants, ce qui ferait la seconde communauté d'agglomération et le deuxième EPCI le plus peuplé du département

Après délibération, le Conseil Municipal à 6 pour, 1 contre (Renaud MERLÉ) et 3 abstentions (Cathy DUVAL, Gilles RANNOU et Alain HENRY) **SE PRONONCE** sur le schéma visant à réorganiser les intercommunalités avec un seuil minimum de 15 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal a 6 pour, 1 contre (Renaud MERLÉ) et 3 abstentions (Cathy DUVAL, Gilles RANNOU et Alain HENRY) **SE PRONONCE** à l'unanimité sur le schéma prévoyant la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 26 novembre 2015

Le Maire
Hervé LINTANF

